



Région
Bretagne

Groupe socialiste

13 c, Franz Heller
35700 Rennes
☎ 02 23 21 36 50
☎ 02 23 21 14 39

contact@groupe-ps-bretagne.org



Région
BRETAGNE

Notes & Arguments

Canal Socialiste

N° 31 - Jeudi 30 novembre 2006

Développement durable : la Région élabore son Agenda 21

En un siècle, l'impact de l'homme sur l'environnement a complètement bouleversé celui-ci. Et l'avenir, assurément, ne s'annonce pas sous de riants auspices. Notre planète compte aujourd'hui six milliards d'individus ; elle en abritera neuf dans une vingtaine d'années. Des pays-continent, à l'instar de la Chine et de l'Inde, accèdent enfin au développement, mais également à une consommation de masse qui se traduit entre autres par **la surexploitation des réserves naturelles**. Dans le même temps, on assiste, jusqu'en Europe occidentale, à **un creusement fort préoccupant des inégalités sociales**. Le concept de « développement durable », élaboré dans les années 1970-1980, vise justement à **promouvoir un modèle de croissance économique qui soit tout à la fois respectueux de l'intégrité écologique de notre planète et de l'équité entre les nations, les personnes et les générations**. Si un récent sondage de la SOFRES (avril 2005) a témoigné que neuf Français sur dix reconnaissent peu ou prou son utilité, il n'en demeure pas moins que seule une prise de conscience effective et résolue peut conduire à inverser une tendance qui, dans le cas où nous resterions les bras croisés, assurerait sans nul doute à nos descendants des lendemains qui déchantent... Comme l'a noté Anne-Marie Sacquet, directrice générale du Comité français pour l'environnement et le développement durable, « *il faut la mobilisation de tous pour résoudre des enjeux aujourd'hui majeurs, à la fois pour nous, pour le présent, mais aussi pour les générations futures. On a pu constater que ni les institutions internationales, ni les politiques nationales, ni le marché ne suffisent seuls pour résoudre ces défis qui se posent de manière de plus en plus accrue. C'est l'ensemble de la société qui doit se mobiliser.* » Et les collectivités locales peuvent jouer en la matière un rôle majeur...

En quoi l'échelle locale se révèle-t-elle particulièrement pertinente pour la mise en œuvre de politiques de développement durable ?

L'accord est aujourd'hui général pour considérer que les enjeux inhérents au développement durable (lutte contre la pauvreté, épuisement des ressources naturelles, changements climatiques...) ne trouveront de solutions réellement efficaces que par **l'implication des collectivités territoriales**. C'est bien à l'échelle locale qu'on peut sensibiliser et informer le citoyen, construire des réponses marquées au sceau de la responsabilité collective et de l'équité sociale. **La Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement**, adoptée en 1992 par 178 Etats dont la France, reconnaît plei-

nement le rôle déterminant des autorités locales, auxquelles elle recommande d'élaborer, à leur échelle, un programme global d'actions transversales : **l'Agenda 21**. Celui-ci fournit en particulier à la collectivité concernée un cadre de référence afin d'évaluer ses politiques, ses projets et ses pratiques au regard du développement durable, et de mieux guider l'action sur le long terme. Bien entendu, il appartient à chaque institution locale de déterminer le périmètre de son Agenda 21 en fonction de son champ de compétences et de ses priorités.

Quel est l'intérêt d'élaborer un Agenda 21 à l'échelle régionale ?

Les Régions disposent indéniablement de compétences fondamentales



pour engager les mutations qui s'imposent, dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique, de la recherche et de l'innovation technologique, de la formation professionnelle, de l'éducation et de la culture, de la coopération infra-régionale et internationale... En charge des lycées, il leur revient aussi de renforcer les liens qu'elles entretiennent avec la jeunesse, en valorisant sa place dans la société, notamment par la mise en œuvre de Conseils régionaux des jeunes. Bref, la quête d'une rupture avec des systèmes de développement non durables exige l'implication de nos collectivités, qui disposent d'atouts considérables pour mobiliser les forces vives du territoire, pour impulser et accompagner les changements de modes de production et de consommation.

Comment la démarche « Agenda 21 » a-t-elle été lancée au Conseil régional de Bretagne ?

Quatorze réunions de sensibilisation se sont succédées entre l'automne 2004 et mars 2005, et trente-sept agents se sont portés volontaires pour animer la démarche dans leur champ de compétence. Le **réseau de référents** ayant ainsi été constitué, diverses séances de formation se sont déroulées en juin et septembre 2005 afin de préparer personnels et élus à la mise en œuvre de l'Agenda 21. **Deux voyages d'étude** ont par ailleurs été organisés dans le Nord-Pas-de-Calais et à Freiburg (Allemagne), de manière à appréhender le plus concrètement possible la dimension opérationnelle du développement durable. D'ores et déjà, plusieurs mesures s'inscrivant dans une démarche « Agenda 21 » ont été adoptées par le Conseil régional. **Au sein des services de l'institution**, par exemple, le papier chloré a été abandonné, et une économie de deux millions de feuilles réalisée, pour un gain de 100 000 €. **Nombre de politiques régionales** témoignent dès à présent de cette même volonté de promouvoir un mode de développement durable. Notre institution a ainsi multiplié par quatre, ces deux dernières années, les aides à l'agriculture sous cahier des charges (biologique et durable)...

Comment la Région envisage-t-elle la seconde étape de l'élaboration de son Agenda 21 ?

Cette étape se déroulera sur une année, avec **comme échéance la fin 2007**. Deux axes de travail seront privilégiés : d'abord **le volet « Région responsable »**, qui concerne tout à la fois le fonctionnement de l'institution en interne et les actions pour lesquelles elle est maître d'ouvrage ou maître d'œuvre exclusifs (Eco-Faur, Plan énergie, politique pour l'égalité hommes-femmes...); ensuite **le volet « Région partenaire »** qui, s'appuyant sur les dix chantiers fédérateurs du Contrat pour la Bretagne, se traduira par la mise en œuvre de mesures communes élaborées avec l'ensemble des acteurs bretons du développement durable – collectivités, associations, entreprises – dans les domaines de la formation, de l'économie, des transports, de la culture... **Des indicateurs verront le jour** afin d'évaluer les diverses actions et politiques.

En quoi consistera le futur centre de ressources régional sur le développement durable ?

Il s'agit d'un outil que la Région compte mettre progressivement en œuvre afin de permettre notamment **le renforcement des capacités communes d'observation et de connaissance**. Dans un premier temps, ce centre se verra confier trois missions essentielles : d'abord la **mutualisation des données existantes** et le **renforcement de nos capacités cartographiques collectives**, – un objectif qui sera d'ailleurs proposé au Contrat de Projets et aux crédits européens ; ensuite la création d'un **atlas régional du développement durable** ; enfin la mise en place **d'outils prospectifs anticipant les impacts probables du changement climatique**.

